

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay
sur les territoires de la Côte-Nord
et du Saguenay–Lac-Saint-Jean
par Hydro-Québec**

Dossier 3211-11-120

Le 22 novembre 2018

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay par Hydro-Québec est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive et le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, édicté par le décret numéro 287-2018 du 21 mars 2018.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2016-03-03	Réception de l'avis de projet
2016-04-05	Délivrance de la directive
2018-05-31	Réception de l'étude d'impact
2018-06-01	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2018-08-01	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2018-10-10	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2018-11-15	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires complémentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2018-11-21	Réception des réponses complémentaires fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Hydro-Québec souhaite construire une ligne monoterne à 735 kV sur 262 km entre le poste Micoua, situé sur la Côte-Nord, et le poste du Saguenay, au Saguenay–Lac-Saint-Jean. La ligne projetée traverse la région de la Côte-Nord sur 126 km et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sur 136 km. De plus, le tracé de ligne longe une ligne existante à 735 kV Micoua-Saguenay sur environ 120 km. Les travaux connexes associés à ce projet consistent à ajouter des équipements dans les deux postes et à agrandir le poste Saguenay. Ce projet vise à maintenir la fiabilité du réseau, renforcer le corridor des lignes à 735 kV Manic Québec, réduire les pertes électriques et améliorer la flexibilité d'exploitation du réseau.

Des impacts potentiels sur le milieu bâti et de villégiature, l'agriculture, les milieux forestiers et humides ainsi que sur les espèces vulnérables, telles que le caribou forestier, le garrot d'Islande et la grive de Bicknell ont notamment été identifiés. Le projet présente, par ailleurs, un enjeu d'acceptabilité sociale dans la région du Saguenay en raison notamment des expropriations qui seraient nécessaires.

Le coût global de réalisation du projet est estimé à 690 M\$. Les travaux de déboisement et de construction s'échelonnent sur environ trois ans, de 2019 à 2022. La mise en service de la ligne projetée est prévue pour l'automne 2022.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- les Directions régionales de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques (adaptation aux changements climatiques);
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction des aires protégées;
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique (aspects sociaux);
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- le ministère des Transports;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère du Tourisme;

- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ARCHEOS. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Potentiel archéologique*, décembre 2017, totalisant environ 165 pages;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Chapitres 1 à 9*, mai 2018, totalisant environ 300 pages;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Chapitres 10 à 13*, mai 2018, totalisant environ 312 pages;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Cartes en pochette*, mai 2018, totalisant environ 15 pages;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Annexes*, mai 2018, totalisant environ 329 pages;
- HYDRO-QUÉBEC INNOVATION, ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Inventaire du milieu naturel – Milieux humides, espèces floristiques à statut particulier et espèces floristiques exotiques envahissantes*, juin 2018, totalisant environ 413 pages, incluant 5 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC INNOVATION, ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Inventaire du milieu naturel – Espèces fauniques à statut particulier*, juin 2018, totalisant environ 152 pages, incluant 6 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, octobre 2018, totalisant environ 246 pages incluant 2 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC INNOVATION, ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay – Réponses aux questions transmises le 15 novembre 2018*, 6 pages.

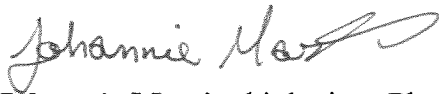
L'analyse du dossier, faite en consultation interministérielle, démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond généralement de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre d'avril 2016. Toutefois, en raison du manque d'information contenue dans certaines réponses, l'initiateur s'est engagé à fournir les précisions et les études demandées au moment établi. Celles concernant les simulations schématiques et les simulations visuelles pour les secteurs du projet situés en territoire public devront être déposées avant le début du mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Pour ce qui est du bilan révisé de l'impact du projet sur les milieux humides et hydriques, il devra être déposé pour la phase

d'analyse environnementale du projet. Ces précisions et ces études permettront l'analyse environnementale du projet dans sa globalité.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact, au plus tard le 20 décembre prochain, soit avant le début du mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, que l'initiateur s'est engagé à déposer les précisions et études demandées dans les délais exigés, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Johannie Martin, biologiste, Ph. D.

Chargée de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres



Marie-Eve Fortin, biologiste, M. Environnement

Coordonnatrice des projets énergétiques

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres